

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE BUS À THEUX ET LE SUIVI RÉSERVÉ À LA PÉTITION INITIÉE PAR DES CITOYENS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la création d'une nouvelle ligne de bus à Theux et le suivi réservé à la pétition initiée par des citoyens ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, une fois n'est pas coutume parce que je pose rarement des questions localistes, mais dans ce cas-ci, vous connaissez mon intérêt tout particulier pour une des plus belles communes de Wallonie – j'ai dit « une des » – qui est la magnifique Commune de Theux.

Plus sérieusement, je m'intéresse et je travaille de façon très active depuis longtemps sur les problèmes de mobilité dans l'arrondissement de Verviers. Nous avons des avancées importantes avec la ligne WEL MalmedyVerviers qui va être mise en activité en septembre, et je vous en remercie encore, et toute une série d'autres projets, en ce compris au niveau du rail, puisqu'il y a moyen de parfaire, mais c'est une compétence fédérale. À chaque fois qu'il y a une initiative, en plus quand elle vient du terrain, il est intéressant de lui donner un peu de relief.

C'est le sens de mon message puisque, en novembre dernier, une pétition – je ne suis pas fan de pétitions – était le résultat d'une réflexion importante d'un grand nombre de personnes qui habitent les villages. Vous savez que le problème a trait à la connexion entre les villages et les centres plus urbains où des moyens de transport collectifs n'existent pas dans l'arrondissement de Verviers entre ces villages.

Ils ont initié un projet de création de lignes reliant les villages de Jehanster, Oneux, Fays et Polleur à Theux qui pourraient aussi desservir un nombre important d'infrastructures scolaires qui s'y trouvent et qui pourraient faire l'objet d'arrêts supplémentaires. Cela permettrait des correspondances vers les villes que sont Spa et Verviers ainsi que Liège pour ceux qui suivent des études universitaires et cela permettrait aussi de désengorger le centre-ville de Theux qui est traversé quotidiennement – Cerexhe-Heuseux-Beaufays était devenu ce qu'il est devenu – et qui continuera longtemps encore, malheureusement, à voir traverser dans son centre 20 000 véhicules par jour, ce qui est extrêmement important et assez difficile à vivre.

Cette proposition a été transmise au TEC ainsi qu'à l'OTW avec le soutien unanime, opposition et majorité, des autorités communales de la Ville de Theux.

Je trouve que c'est une solution intéressante et j'aurais aimé avoir votre avis. Pouvez-vous soutenir ou entamer des démarches pour que l'on puisse progresser dans ce dossier qui, je m'en excuse, est assez local, mais qui démontre de l'importance de réfléchir sur le quotidien de nos concitoyens ?

Vous me direz qu'il y a le vélo, et je l'entends bien, sauf que si l'on doit se déplacer de Theux à Verviers à vélo il faut être très sportif puisque cela monte et que c'est donc impossible. Il faut pouvoir compléter le dispositif cyclable par un dispositif de transport en commun. On ne peut pas dire aux gens de prendre le bus et de faire 15 kilomètres en voiture dans les bouchons pour atteindre la ligne de départ.

Je vous remercie et cela m'intéresse d'avoir votre sentiment. Je suis sûr que vous serez emballé, mais vous n'allez peut-être pas oser l'exprimer avec autant d'emballement que moi. J'attends.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, il y a généralement deux manières de soumettre une demande comme celle de la création d'une desserte des villages d'Oneux, Fays et Polleur.

D'une part, celle que vous avez initiée, à savoir l'adresser directement à l'OTW. Vérification faite, l'opérateur a effectivement reçu cette demande. Elle doit à présent faire l'objet d'une analyse par l'OTW afin de vérifier sa faisabilité. Une fois celle-ci vérifiée, la création de ligne sera soumise à l'Autorité organisatrice de transport en charge de la définition de l'offre.

D'autre part, l'autre voie est de faire connaître ce type de demande via l'Organe de consultation du bassin de mobilité puisque toutes les communes y sont invitées. La dernière réunion de cet organe a eu lieu le 19 mai et la prochaine aura lieu à l'automne. Mon cabinet était présent à la dernière réunion, mais je vous informe que les communes présentes n'ont pas relayé spécifiquement ce projet. Il n'empêche qu'il suit son cours par ailleurs puisque vous l'avez adressé directement à l'OTW.

Comme vous l'avez compris, dans un cas comme dans l'autre, une analyse technique doit avoir lieu avant qu'une décision puisse être prise. Cette analyse comprend plusieurs aspects.

Il faut tout d'abord que la ligne soit bien exploitable par l'OTW, que ce soit au niveau du matériel roulant disponible ou de l'intégration dans les horaires de conduite des chauffeurs.

Par ailleurs, il est nécessaire que toute nouvelle ligne dispose d'un réel potentiel de voyageurs. On souhaiterait toujours répondre à chaque demande quasiment individuelle des personnes qui peuplent les différents villages, mais s'il n'y a pas un potentiel suffisant du point de vue des pouvoirs publics ce n'est pas raisonnable d'envisager une ligne de bus permanente. Il faut donc que cela corresponde à une vraie demande. Mais j'espère que c'est le cas. Cela fait partie de cette analyse.

Cet aspect permet d'allouer les ressources de la manière la plus adéquate possible et je suis bien conscient aussi que cette demande peut évoluer avec l'existence de l'offre. Il faut toujours faire la part des choses. On peut quand même estimer au départ si le potentiel est bien présent.

Cela doit s'étudier aussi pour la ligne, mais aussi à l'échelle du bassin de mobilité, puisqu'il faut prévoir l'articulation avec les liaisons existantes et à venir.

Concernant la demande d'une nouvelle ligne à Theux, si sa pertinence se confirme au travers de ces analyses qui sont en cours, elle pourra alors être développée, soit telle quelle, soit en lien avec d'autres réorganisations du réseau.

Je pourrai donc vous en dire plus dans les prochains mois, dès que ces analyses seront disponibles.

En tout cas, en ce qui me concerne, si le potentiel est réel et qu'il n'y a pas de souci particulier. Bien sûr, dans l'absolu, j'y suis favorable. C'est clair aussi que l'on ne peut pas ouvrir des lignes partout suivant les moyens disponibles et suivant les demandes qui s'expriment. Mais, chaque fois que c'est possible et c'est bien l'objectif de ce Gouvernement-ci, c'est bien d'augmenter l'offre. Si une ligne est sollicitée pour laquelle le potentiel est réel et qu'il n'y a pas de soucis techniques, j'espère bien qu'elle pourra effectivement se concrétiser.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'être aussi optimiste et emballé que moi.

Le potentiel, les gens l'ont évalué entre eux et je suis convaincu qu'il y en a.

Ce que j'ai oublié de préciser, c'est le cadencement. On n'imagine pas un cadencement horaire. C'est cadencement aux heures de pointe en particulier qui serait le bienvenu et le week-end. Ils ne disent pas qu'ils veulent un bus qui passe toutes les dix minutes. Cela n'aurait pas de sens. Mais cela a du sens au moment des déplacements massifs vers les écoles ou vers les zonings artisanaux et industriels.

Nous serons extrêmement attentifs.

Je vais veiller à ce que la réunion d'octobre du bassin de mobilité n'oublie pas d'évoquer ce projet important.